



COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

Nexpublica

# Le MENSUEL

Juillet 2025

## La CFDT signe 2 accords :

L'**accord Hormonal** est une nouvelle initiative visant les femmes éprouvant diverses pathologies hormonales. Cet accord est établi pour une période d'un an, au terme de laquelle il sera réévalué en fonction de son utilisation et de l'exigence de détenir une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) pour en bénéficier. Cet accord est accompagné d'un guide pour les managers. Un accompagnement sera proposé aux femmes souhaitant obtenir une RQTH auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Dès que cette reconnaissance sera acquise, l'employée aura droit à **7 jours de congés payés par an, qu'elle pourra prendre jusqu'à 2 jours par mois.**

L'accord en question présente des possibilités d'amélioration :

- ne nécessitant pas une RQTH, mais se base uniquement sur les recommandations de la médecine du travail.

- étendre le nombre de jours à 13 jours ou 26 jours par an.

Mais cela constitue un premier pas...

L'**accord d'intéressement** est un sujet complexe. Les délégués syndicaux **CFDT** ayant pris part aux négociations sont à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

Il s'agit d'une répartition juste, souhaitée par la **CFDT**, qui n'est pas associée aux salaires de chacun. 3 enveloppes distinctes doivent déterminer le montant de cet intéressement (Croissance du Chiffre d'affaires récurrent et deux objectifs de rentabilité). Les valeurs des indicateurs seront revues chaque année par la direction avec le CSE. Pour l'année 2025, ceux-ci se trouvent dans l'annexe 2 de l'accord.

Le versement de la prime d'intéressement doit intervenir avant fin juin de l'année n+1. (Pour l'année 2025 ce sera avant le 30 juin 2026).

On doit noter que, l'année prochaine, il n'y aura probablement pas de participation concernant les revenus de 2025, ni dans les années qui suivront, en raison d'une opération capitalistique ayant un effet rétroactif à compter du 1er janvier 2025. La **CFDT** estime que cette opération aurait dû être présentée lors du CSEC de janvier 2025 avec les conséquences sur la participation après le **CARVE OUT**.

Ces 2 accords ne sont pas parfaits, mais montre une avancé pour tous les salariés de **Nexpublica**. La **CFDT** a demandé l'ouverture de nouvelles négociations sur la Qualité de vie au travail pour l'égalité professionnelle, le temps partiel séniors, le pouvoir d'achat .... Mais aussi une amélioration de l'accord de télétravail entre autres.



**1<sup>er</sup> SYNDICAT EN FRANCE**



## Réunion ordinaire de la CSSCT Nexpublica France du 11 juin 2025

- Un **nouveau référentiel métiers** sera présenté au prochain CSE, pour faciliter l'analyse par métier et servir lors des prochains entretiens d'évaluation et surtout professionnels. Pour l'instant les passerelles entre métiers ne seront pas indiquées.
- Une **grille des salaires** est à la disposition des managers, mais non publiée pour les salariés. La **CFDT** regrette ce choix de la direction, celui-ci pourrait permettre aux salariés de se positionner par rapport à ses collègues.
- À la suite de problème de saisie par ADP, il manque des informations sur les **Accidents de travail**, la direction doit vérifier les informations transmises à la commission.
- **Arrêts Maladies** : La CSSCT analyse des arrêts longs (>80 jours) liés au travail, pour avoir un suivi des cas de burnout. **La direction refuse de faire ce suivi.**
- Pour les collègues **en mi-temps thérapeutiques**, de nombreux problèmes avec les déclarations envoyées à la sécurité sociale nous ont été remontés. La RH a dû refaire toutes les attestations à la place d'ADP. Ceci devrait être réglé pour la fin du mois.
- La direction explique que moins de 50% des salariés ont fait leur demande de **télétravail**. Il y aura un rappel des règles du télétravail en septembre.
- Pour les **formations SST**, la Direction **va designer** des salariés pour les sites où il n'y a pas assez de personnes inscrites. Les salariés ont le choix d'accepter ou de refuser, de préférence les personnes qui sont le plus souvent sur place. La CSSCT aura une présentation du plan en septembre.
- Les visites médicales sont mieux suivies, il subsiste cependant des retards sur Lyon, Chauray et Aix.
- Des visites des sites par des membres de la CSSCT sont en cours de planification. Le responsable d'agence sera sollicité lors de ce passage.
- La **CFDT** regrette que le **PAPRI Pact** (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail) soit toujours au point mort. La Direction fera un point d'avancement en juillet. **A suivre.**



- La Direction est à la recherche d'un nouveau prestataire pour pouvoir remettre la sécurisation des impressions
- **Mission Handicap** : La société PDM va aider les salariés souhaitant faire une demande de RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé). Un membre de la RH reprendra la mission dans un second temps.
- **Le Déploiement des PC** continue dans les différentes agences, le déploiement ou la migration doivent être achevés avant la fin de juin.. Un point est prévu avec le DSI lors du prochain CSE. La **CFDT** a fait remarquer que la charge de travail des correspondants DSI en agence est importante, que la difficulté vient surtout de la planification des opérations avec les collègues qui n'ont pas forcément la possibilité d'interrompre leur travail pendant quelques heures.
- **RPS Astre-RH** : Sondage envoyé, présentation des résultats au CSE le 26 juin.



**Contactez vos  
représentants CFDT !**



## Fin du CRA 35

Une nouvelle version de Chronotime indépendante de celle d'Inetum va être mise en place en septembre, celle-ci englobera les fonctionnalités de CRA 35 (Abonnement transport, télétravail, astreinte ...)

Les turbulences provoquées par le changement d'outil devraient durer plusieurs mois. La **CFDT** appelle tous les salariés à être vigilants lors des versements de salaires à partir du mois de septembre. Remontez-nous toutes les anomalies que vous rencontrerez.

Attention : dès le début septembre, CRA35 ne sera plus accessible aux salariés lambda, seules les RH et gestionnaires de paie y auront accès.

Notre conseil :

À la fin du mois d'août, sauvegardez vos CRA, pour garder une trace. Ils vous serviront en cas de problème sur le versement de vos salaires :

### Gestion de votre CRA

- ▶ Votre profil courant
- ▶ Saisie et modification de votre CRA
- ▶ Consultation / Impression de vos CRA
- ▶ Abonnement transport
- ▶ Demandes de congés
- ▶ Supprimer un CRA
- ▶ Déclarer un arrêt de travail
- ▶ Demandes et suivi télétravail
- ▶ Suivi des jours télétravail
- ▶ Règlement intérieur et ses annexes
- ▶ Calendrier des acomptes **NEW**



Consultation des CRA disponibles

**Des questions ? Consultez vos correspondants CFDT**

## Actualités CSE – Réunion de CSE

La réunion CSE du 26 juin 2025 s'est déroulée à Chauray près de Niort. Elle s'est poursuivie le jeudi 3 juillet à Clichy/Teams. Les points suivants ont été abordés sur ces 2 jours :

Les PV des réunions de CSE ordinaires du 24 avril 2025 et du 22 mai 2025 ont été approuvés par le CSE. Ils seront disponibles sur [le partage RH](#).

### Suivi des effectifs de Nexpublica France à fin mai 2025 :

6 CDI et 1 Stagiaire, nous ont rejoint en mai, principalement dans l'équipe DSI (3 à Clichy), une directrice comptable qui vient de chez Inetum, un directeur de projet sur astre RH à Lyon et un stagiaire sur Clichy.

Contrairement aux entrées, c'est **uniquement des productifs qui sortent**. 3 ruptures de périodes d'essai à l'initiative de l'employeur sur des profils difficiles à trouver (réfèrent fonctionnel ou Chef de projet fonctionnel sur Chronotime), cela va compliquer l'activité Chronotime. 2 ruptures conventionnelles sur l'action sociale : La **CFDT** souhaite avoir un retour sur cette activité au prochain CSE. 2 démissions, une sur pégase, une sur l'activité sécurité civil.



### La Situation économique à fin mai 2025 par Martin HUBERT, le Président de Nexpublica France :

Globalement, après 5 mois d'exercice : Croissance du chiffre d'affaires de 2,2 % par rapport à l'an passé, et surtout une croissance du revenu récurrent de 10,1 %, objectif de l'année. On retrouve dans ce chiffre, les activités de solution transverse comme Chronotime (20 % de croissance) et Business Document (13,9 %) mais aussi les solutions dédiées au secteur public (7,2%). A suivre sur la fin de l'année, pour pouvoir repartir avec un récurrent plus important l'an prochain. La vente de licence (9 millions d'euros au budget) se poursuit cependant avec de belles signatures sur l'activité finance (Agences de l'Eau et Institut Mines Telecom). Nexpublica aura peut-être 2 acquisitions prochainement sur des domaines complémentaires à l'activité finances publiques.

Pour l'aide sociale départementale, une réflexion sur l'avenir est en cours autour de différents thèmes dont la fraude sociale.

La poursuite du projet de suite RH dans le secteur public devrait être présentée en septembre. Sur la rentabilité, on est à 21%, en ligne avec le budget ambitieux pour 2025.

L'annonce de l'intégration des fonctionnalités principales de GECCO dans Business Document, pour que ce dernier couvre la dématérialisation dans le secteur public, dans un premier temps pour les solutions Astre RH et Nova pour l'instant.

**NB : Les indicateurs pour la prime d'intéressement sont positifs pour l'instant.**



**L'évolution de l'Organisation Nexpublica au 1er juillet 2025** confirme que la totalité des commerciaux sont rattachés à Pierre Barbier, directeur commercial groupe et que la totalité de la R&D est rattachée à Charles-Henry Hénault, directeur Technique groupe, fini les exceptions qui subsistaient sur Chronotime et Solutions territoriales. C'est la fin de l'organisation par Business Unit pour faciliter la transformation. A suivre ...

NB : il reste quelques exceptions soulignées en CSE, dans l'activité transverse sous Stéphane Dubois ou l'activité Cyber de Morgan Follier.

### Point d'avancement sur les projets immobiliers en cours :

**Chauray** : Non réponse du propriétaire à la suite de la visite du site, on repart à la recherche d'un nouveau site. Une prolongation du bail d'un an du site actuel est envisagée, avec une réduction de l'espace (moitié du rez de chaussée) et un réaménagement important de l'atelier actuel.

**Tangram** : On s'oriente vers un site à 5 minutes de la gare Part-Dieu et déménagement en octobre.

Nicolas Cannaferina, Directeur du Système d'Information du Groupe, est venu au CSE pour faire un **point sur la migration du système informatique Nexpublica**:

Mise en place de nouveaux outils : CRM (HubSpot), Commissionnement des commerciaux (Qobra), Projet Mercury (Oracle Net Suite remplacera SAP au 1<sup>er</sup> janvier 2026, mais aussi les interfaces avec ADP, Chronotime, ...), PeopleSpheres (SI RH pour le 11 juillet),

Transfert de services d'Inetum vers **Nexpublica** : Egencia, ADP, TeamViewer, Jira, Confluence, changement de Tenant Microsoft (mail, SharePoint, ...), ...

Déploiement du service Desk avec CEGEDIM qui remplace celui d'Inetum.

La phase de **migration des postes de travail est terminée**, le lien avec Inetum sera terminé fin juillet. C'est 1200 postes de travail (500 remplacés (750000€ de budget), 400 rotations (remis à zéro puis réattribués), 300 migrés (même utilisateur)). 30 nouveaux postes pour les nouveaux arrivants.

Pour **les copieurs d'impression et la Visio**, la mise en place se fera sur le **second semestre 2025**, avec la livraison des copieurs manquants (agence de Chauray, ...), une authentification avec son badge, le système de Visio (comme celui de Clichy) va s'étendre aux autres agences.

Ces 2 derniers sont liés à la migration des réseaux, qui a commencé par le Maroc, puis Orthez, Reims, Quétigny, Montpellier, Lyon (lié au déménagement) et Chauray (fin d'année).

Le sujet des badges est en cours de réalisation, pour remplacer les systèmes CASTEL par le système maison Security Services.

**Le prochain CSE Nexpublica se tiendra à l'agence de Clichy le 24 juillet 2025 avec un buffet déjeunatoire de 12h à 14h sur la terrasse du 8ème étage de Concept.**

## Actualités CSE – Prestations sociales

### Livraison/distribution effectuées :

- ✓ Bon de rentrée scolaire : Livré
- ✓ Chèques vacances ANCV Connect : Livré
- ✓ Chèques vacances ANCV papier : Livré

### Les prochaines ouvertures - Du 26 août au 4 novembre 2025 :

- ✓ Demande de chèques culture (en version dématérialisée) avec une livraison prévue le 6 novembre

### Les annuelles - Du 1er janvier au 31 décembre :

- ✓ Cinéma 15 tickets à tarif réduit (50% pris en charge par le CSE)
- ✓ Activités Sportives et Culturelles (50% des dépenses avec un plafond de 150€ en 2025)
- ✓ Vacances enfants de 20% à 60% en fonction du quotient familial (20 jours max)
- ✓ Prime naissance / adoption (190€ à réception d'un justificatif)

### Les projets collectifs par agence :

Le CSE affecte un budget dédié à l'organisation d'activités locales et collectives au niveau des agences. Ce budget est de 60€ par salarié rattaché à l'agence et est non reportable sur l'année suivante alors **PENSEZ A ORGANISER DES ACTIVITES/SOIREES AVEC VOS COLLEGUES**



## Bon à savoir

Arrêt maladie : nouveaux formulaires papier CERFA sécurisés obligatoires depuis le 1er juillet 2025

Depuis le 1er juillet 2025, seuls les formulaires papier CERFA sécurisés d'avis d'arrêt de travail (AAT) seront acceptés par l'Assurance Maladie. Toute autre version papier (photocopie, scan, formulaire imprimé depuis un logiciel de prescription) sera systématiquement considérée comme frauduleuse et rejetée.

Depuis 2019, la télétransmission est encouragée car elle accélère la prise en charge et offre des garanties de sécurité renforcées. Toutefois, lorsqu'elle n'est pas possible, un formulaire papier reste licite, à condition qu'il soit le nouveau CERFA sécurisé homologué.



## EN FINIR AVEC LES IDEES RECUES

Messagerie professionnelle (outlook +teams) : mon employeur peut-il y accéder ?

**Oui.**

Tout message envoyé ou reçu depuis votre messagerie professionnelle est supposé avoir un caractère professionnel, sauf s'il est clairement identifié comme étant personnel (par exemple, avec l'indication "Personnel" ou "Privé" en objet) ou classé dans un répertoire "Personnel".



**Un message identifié comme personnel est considéré comme une correspondance privée et votre employeur doit en respecter le secret.**

La violation du secret des correspondances est une infraction pénale ! En revanche il peut lire vos messages professionnels. Cette protection n'existe plus si une enquête judiciaire est en cours (par exemple, si vous êtes accusé de vol de secrets de l'entreprise) ou si votre employeur a obtenu une décision d'un juge l'autorisant à accéder à ces messages. Votre employeur peut ainsi demander au juge de faire appel à un huissier qui pourra prendre connaissance de vos messages. En cas de litige, il appartient aux tribunaux d'apprécier la régularité et la proportionnalité de l'accès par votre employeur à la messagerie. La CNIL n'est pas compétente sur ce point.

Source CNIL

**LA CFDT VOUS SOUHAITE D'EXCELLENTE VACANCES !**

Les équipes CFDT seront disponibles tout l'été pour répondre à vos questions et vous accompagner si besoin. Contactez vos correspondants.

**Cfdt:**

**Vos contacts Cfdt ne sont pas que des noms sur une liste, ce sont des élus engagés à vos côtés !!!**



**Gérald Baes**

**Délégué Syndical (Montpellier)**

[gerald.baes@cfdt-nexpublica.com](mailto:gerald.baes@cfdt-nexpublica.com)

06.72.46.49.07



**Karen Chiaretto**

**(Reims)**

[karen.chiaretto@cfdt-nexpublica.com](mailto:karen.chiaretto@cfdt-nexpublica.com)



**Julie Machado**

**Déléguée Syndicale (Reims)**

[julie.machado@cfdt-nexpublica.com](mailto:julie.machado@cfdt-nexpublica.com)



**Eric Castelain**

**Délégué Syndical (Reims)**

[eric.castelain@cfdt-nexpublica.com](mailto:eric.castelain@cfdt-nexpublica.com)

06.99.94.89.63



**Catherine Laboue-Goumy**

**Référente Harcèlement et Agissements Sexuels (Reims)**

[catherine.laboue-goumy@nexpublica.com](mailto:catherine.laboue-goumy@nexpublica.com)

06.80.08.49.23



**Gilbert Saliou**

**Délégué Syndical (Aix-en-Provence)**

[gilbert.saliou@cfdt-nexpublica.com](mailto:gilbert.saliou@cfdt-nexpublica.com)

06.07.84.00.25

**Adhérez**

